



Présidence du Conseil d'Etat  
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates  
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

## COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

13 août 2021

### Actes d'état civil

#### Ouverture d'un portail de commande en ligne

**Il est désormais possible de commander un acte d'état civil sur le site internet du canton du Valais. Treize documents - couvrant 95% des actes usuellement établis pour les clients - sont accessibles à la commande en ligne, tels que les actes d'origine, les certificats de famille et les actes de naissance. Avec cette nouvelle fonctionnalité, l'Etat du Valais élargit les prestations numériques au profit de ses habitants.**

Un nouveau portail de commande des actes d'état civil est disponible en ligne. Il offre une meilleure accessibilité et des procédures simplifiées à la population. Treize documents, comme par exemple les actes d'origine, les certificats de famille ou encore les actes de naissance, sont désormais accessibles via cette plateforme. Ces derniers couvrent la grande majorité des actes demandés par les clients et sont notamment exigés par le contrôle des habitants au moment de l'accession à la majorité, par les juges de communes dans le cadre de successions, par l'employeur, les assurances sociales ou encore les banques.

Ce nouveau canal de commande facilitera les démarches pour la population, particulièrement en cette période de crise sanitaire durant laquelle les 6 offices de l'état civil du Valais reçoivent les clients uniquement sur rendez-vous. Un autre avantage réside dans le fait que le demandeur n'a pas à se soucier de savoir quel est l'office compétent pour traiter sa requête, l'office du lieu d'origine ou du lieu de l'événement selon la nature de l'acte. Sur le portail en ligne, la demande est directement dirigée vers le bon destinataire. Nécessitant une copie d'une pièce d'identité et payable par carte de crédit, l'acte est ensuite expédié par courrier. Toute personne peut commander l'acte qui le concerne et dont il a besoin.

La commande en ligne est une première étape dans la digitalisation des prestations de l'état civil. Si les actes continuent pour l'instant d'être imprimés sur papier sécurisé et envoyés par courrier, il sera possible, dans une étape ultérieure, de délivrer un acte authentique directement au format électronique, par courriel.

Lien vers le portail: [www.vs.ch/web/spm/actes](http://www.vs.ch/web/spm/actes)

#### Personne de contact

**Jacques de Lavallaz**, Chef du Service de la population et des migrations 027 606 55 55

